Messieurs,

A Angoulême, rien ne va plus.

Voici les dernières nouvelles du front ...

Bien que ce courriel soit long, il faut le lire point par point car la situation s'est aggravée.

Nous vous envoyons également en PJ des extraits sélectionnés par nos soins du guide interministériel de 2009 éclaircissant certaines modalités de l'examen pour les gardés à vue.

***Une liste uniquement de MG et imposée par l'ARS...***

Mardi 15 octobre, l'ensemble des médecins généralistes de notre secteur a reçu un courrier de l'ARS faisant un appel au volontariat. Il était écrit dans ce courrier que la demande était faite à nous généralistes libéraux mais également aux structures de santé publique. Il était précisé qu'il y aurait une réunion ultérieure définissant les modalités...

Moins de 48h après, j'ai eu un appel du directeur territorial de l'ARS, M. Lacroix. Il m' a expliqué la nouvelle organisation pour les examens des gardés à vue étant donné qu'il n'y avait pas eu de réponse à l'appel aux volontaires (moins de 48h après !!! sans explications sur les modalités du volontariat !!! ça en dit long sur leur volonté réelle de trouver lesdits volontaires). Organisation effective dès le 28 octobre !

Il s'agit d'une liste établie par ordre alphabétique comprenant l'ensemble des médecins généralistes du CMOGA (c'est à dire pas seulement les effecteurs de terrain, mais aussi nos membres exemptés de la PDS de façon statutaire: après 55 ans pour prévenir le burn-out, ceux qui participent à la régulation etc ).

Il s'agira donc d'une astreinte de réquisitions imposée pour les appels du commissariat de 8h à minuit, en plus de notre planning d'astreinte habituelle de la PDS !

Il n'est donc plus question de volontariat mais bien d'un système purement coercitif à base de réquisitions !

L'ARS estime avoir répondu à notre demande puisque les appels pour les GAV sont sortis de la PDS ...

***Nous avions une AG exceptionnelle le jeudi 17 octobre (soit une heure après la connaissance de cette fameuse organisation imposée)***

Bien-sûr le vote unanime de l'AG face à cette "blague" a été de poursuivre notre mouvement !!

Nous continuons donc à envoyer les gardés à vue à l'hôpital arguant le fait que les conditions ne sont pas réunies pour se prononcer sur le maintien en GAV.

Nous avons cependant "laché" sur le fait de raccrocher au nez du 15 (à cause du courrier du proc reçu par notre consoeur) et sur le fait de se faire apporter la requisition en mains propres (à priori ils peuvent nous requisitionner par téléphone en cas "d'urgence" mais c'est très flou)

De toute façon ce qui les bloque c'est bien l'envoi aux urgences...

 Bref la situation empire ....

***L'ARS joue le jeu du Proc, et le Proc joue la peur***

En Off, c'est à dire lors de son coup de fil, lorsque je lui ai fait remarquer qu'encore une fois, seuls les généralistes libéraux étaient concernés, M. Lacroix m'a dit "*nous avons demandé aux structures de santé publique mais ils demandent un paiement et une organisation différente donc ils ont refusés*"  Eux ont le droit de refuser !!!!! Edifiant ...  Nous sommes bien, nous, généralistes corvéables à merci ....

M. Lacroix m'a également chargé de transmettre lors de notre AG (qui avait lieu le soir même) un message que voulait faire passer le Procureur, à savoir que ce dernier "*irait jusqu'au bout de ses pouvoirs*" pour nous contraindre aux réquisitions... ça en dit long sur le personnage ...

***Au Total***

La situation actuelle est donc la suivante : **Nous sommes désormais mobilisables deux fois** : une première fois via notre tableau de PDS et une deuxième fois via cette nouvelle liste. Vendredi, le secrétariat de l'ordre (??) à appelé individuellement les médecins concernés cette semaine. A priori le reste de la liste est en voie de parvenir à tous par courrier.

Certes, les examens des GAV sont sortis de la PDS ... mais ils empiètent toujours autant sur notre activité de soins. Exit le volontariat et exit toutes les autres conditions...

On est donc d'astreinte pour des réquisitions, de 8 h à minuit !!!**Ils institutionnalisent la "permanence de réquisitions" !**

Tout généraliste en activité inscrit à l'ordre est dans la liste à priori y compris les plus "anciens" , y compris les remplaçants thésés (à confirmer cependant, nous n'avons pas encore la liste entre les mains)

***Légalement, plusieurs questions émergent*** :

- Tout d'abord **une liste faite par l'ARS non signée des représentants de la profession est-elle bien légale et légitime ?**

 **A t-on le droit de créer une permanence de "réquisitions" hors volontariat. Si la PDS est sans doute légitime au regard de la loi, qu'en est-il d'une liste de permanence de réquisitions ?**

en d'autres termes, admettons que je sois d'astreinte de réquis le premier lundi de mes vacances: la veille de mon départ je sais bien que je suis sur la liste mais je pars quand même (après tout je ne suis pas réquisitionnée c'est à dire aucune réquisition en mon nom pour une mission précise qui serait d'examiner Mr Trucmuche): quand ils m'appellent le lundi à 9h et que soit j'ai coupé mon portable (oups) soit que je suis à 400 bornes (oups, oups), que peut-on me reprocher exactement?

- Ensuite **sommes-nous dans la légalité et jusqu'à quel point si on propose l'hospitalisation**

**systématique?** Individuellement c'est incontestable mais là il s'agit d'un mouvement de groupe, pouvons-nous parler d'obstruction et nous attaquer individuellement là-dessus ?

- Dans les textes le Procureur peut réquisitionner TOUT médecin. Or, seuls les généralistes le sont dans notre cas. Quel recours avons-nous? Cette liste est-elle contestable?

- Par ailleurs, nous nous posons des questions pratiques. Vous aviez proposé de mandater un avocat pour écrire au parquet général. Pourquoi pas mais combien cela côuterait-il et à la charge de qui? Nous pensions également exposer le problème au CNOM. Nous avons reçu un double du courrier hautement diffamatoire de l'intersyndicale des flics adressée directement au président du conseil national de l'ordre (cf pièce jointe ). Nous voulons bien-sur y répondre mais également les solliciter pour qu'ils se positionnent face à ce qui se prête à notre sens à du harcèlement.

***Pour finir, nous voulons continuer le battage médiatique.***

Plus on aura de liens vers divers médias, mieux ce sera.

Nous souhaitons également interpeller nos députés et nos maires charentais, ainsi que la ministre de la santé

*En espérant vous voir main dans la main à nos cotés pour la suite de ce bras de fer ...*

*Amicalement*

*Anne Renault (présidente du CMOGA)*